

**Conseil d'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du 7 mars 2023**

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Sophie Montalétang , vice-Présidente

Administrateurs présents : 16

Monsieur Manuel Guibert, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur François Gilet, Madame Christine Rampillon, Madame Gisèle Seweryn, Madame Sophie Montalétang, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Pierre Lefebvre, Madame Cathie Pierre-Eugène, Monsieur Paul Texier, Monsieur Bernard Metay, Monsieur Luc Guyau, Monsieur Jean-Marie Auger, Monsieur Samuel Berthou, Madame Corinne Denis.

Administrateurs donnant pouvoir :

M. Luc Bouard à Mme Sophie Montalétang, Mme Isabelle Herisset à Mme Christine Rampillon.

Administrateurs excusés :

Madame Alexandra Gaboriau, Madame Laurence Beaupeu, Madame Martine Chantecaille, Madame Marie-Ange Joubert, Madame Reyne Douin, Monsieur Guy Verdu, Monsieur Frédéric Heraud, Madame Elyane Morelet-Chauvin, Madame Annie Henry.

Secrétaire de séance : Madame Sophie Montalétang

Madame la vice-Présidente ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Elle appelle aux remarques éventuelles sur le compte rendu de la séance du 9 février 2023. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL CIAS

Rapporteur : Monsieur Manuel GUIBERT

Monsieur le Président présente le budget primitif du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice 2023.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève en dépenses et en recettes à 523 970,00 €

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	520 620,00	520 620,00
INVESTISSEMENT	3 350,00	3 350,00
TOTAL	523 970,00	523 970,00

Pour l'année 2023, ce budget comprend les dépenses pour son fonctionnement administratif et institutionnel, ainsi que les dépenses et recettes du Service Prévention et soutien à domicile. Rappelons que l'année 2023 sera consacrée à la préparation du transfert de gestion des Ehpad et Résidences autonomes du territoire au CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, reporté au 1^{er} janvier 2024.

Les principaux projets du Service Prévention et soutien à domicile :

- Participation à la finalisation et mise en œuvre du schéma directeur gérontologique.
- Déploiement du logiciel E-concept.
- Accompagnement des bénévoles du service de déplacement solidaire, renforcement de l'équipe des bénévoles en cas de « canicule » voire évolution du dispositif « canicule ».
- Démarche de labellisation Ami des Aînés à l'échelle de l'agglomération. Il est envisagé de recourir à l'accompagnement du CEAS pour réaliser un diagnostic technique avec les professionnels pour un montant de 8 190 € subventionnée à hauteur de 6 000 € par le fonds d'appui pour des territoires innovants.

- Mise en place d'une équipe citoyenne « Monalisa » (L'association MONALISA Vendée agit à l'échelle départementale pour lutter contre l'isolement relationnel des personnes âgées et animer un réseau d'associations et d'organisations œuvrant dans ce champ d'action). Le Service Prévention et soutien à domicile va se charger de la formalisation, de la formation et de l'encadrement de ce groupe de bénévoles.
- Communication régulière (lettre d'information électronique ...)

A. Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 350 € pour l'acquisition de mobilier pour le service Prévention et soutien à domicile et d'un coffre-fort. Elles sont financées par un virement de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Code Chapitre	CHAPITRES EN INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL 2022 (BP + BS + DM)	BP 2023	Variation en €	Variation en %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	7 765,00		-7 765,00	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 350,00	3 350,00	
	Somme :	7 765,00	3 350,00	-4 415,00	-56,86%

INVESTISSEMENT - RECETTES

Code Chapitre	CHAPITRES EN INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL 2022 (BP + BS + DM)	BP 2023	Variation en €	Variation en %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 765,00	3 350,00	-4 415,00	-56,86%
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		0,00	0,00	
	Somme :	7 765,00	3 350,00	-4 415,00	-56,86%

B. Fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 520 620,00 € et sont réparties de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Code Chapitre	CHAPITRES EN FONCTIONNEMENT	BUDGET TOTAL 2022 (BP + BS + DM)	BP 2023	Variation en €	Variation en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	74 680,00	120 270,00	45 590,00	61,05%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	352 901,00	397 000,00	44 099,00	12,50%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 765,00	3 350,00	-4 415,00	-56,86%
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		0,00	0,00	
	Somme :	435 346,00	520 620,00	85 274,00	19,59%

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Code Chapitre	CHAPITRES EN FONCTIONNEMENT	BUDGET TOTAL 2022 (BP + BS + DM)	BP 2023	Variation en €	Variation en %
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	432 846,00	518 120,00	85 274,00	19,70%
	Somme :	435 346,00	520 620,00	85 274,00	19,59%

1- LES DEPENSES

- Les charges à caractère général par nature sont composées de :

NATURE ET LIBELLE	MONTANT
60611	470
EAU ET ASSAINISSEMENT S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	470
60612	5 000
ELECTRICITE S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	3 000
GAZ S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	2 000
60623	500
ALIMENTATION	500
60632	250
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	250
6064	2 000
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000
6132	3 300
LOCATIONS IMMOBILIERES (SALLE FETE, PARKING)	3 300
61358	530
LOCATION TERMINAL PAIEMENT ESP S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	530
6156	6 600
MAINTENANCE COPIEUR	5 100
MAINTENANCE COPIEUR SITE LAFAYETTE	400
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	500
MAINTENANCE PAR ENTREPRISE S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	600
6161	2 000
ASSURANCE MULTIRISQUES	2 000
617	6 600
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE ASSURANCES	6 000
ETUDES ET RECHERCHES	600
6184	8 000
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	8 000
6228	50 000
PARTICIPATION ACTIONS VILLE AMIE DES AINES	4 000
PREST, EN FAV PERSONNES AGEES ESP S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	46 000
6234	5 000
RECEPTIONS ESPACE S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	5 000
6236	800
PUBLICATIONS S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	800
6245	1 200
TRANSPORT MANIFESTATIONS PERSONNES AGEES	1 200
6262	250
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	250
627	10

SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	10
6281	7 260
COTISATION RESEAU FRANC VILLE AMIE DES AINES	7 260
6282	1 000
FRAIS DE GARDIENNAGE ESPACE S/CE PREV. & SOUTIEN A DOM.	1 000
6288	19 500
AUTRES	19 500
Total général	120 270

Le chapitre 011 est en hausse de 45 590 € par rapport à 2022 principalement en raison des prévisions de prestations informatiques qui seront à réaliser en 2023, dans les EHPAD et Résidences Autonomie pour leur transfert à compter du 1^{er}/01/2024 (nature 6288 proposée à 19 500 €). Pour la même raison, une somme de 8000 € est prévue à la nature 6184 en prévision des formations à dispenser aux agents qui devront utiliser de nouveaux logiciels de gestion (comptabilité, gestion des plannings et logiciel d'hébergement et soins).

Concernant le Service Prévention et soutien à domicile, les dépenses pour des prestataires extérieurs sont en hausse de 6 690 € en raison d'une augmentation de leurs tarifs, et de la volonté d'organiser plus d'activités. Cette hausse est partiellement compensée par la hausse de la subvention de la Conférence des financeurs.

Dans le cadre d'un appel à projet en partenariat avec la CARSAT, Vendée Habitat souhaite réaliser un diagnostic des besoins de ses locataires. L'objectif est de mettre en œuvre un accompagnement et d'animer une veille auprès des plus fragiles : de communiquer sur les actions de prévention et d'orienter des locataires vers les services ou activités mis en œuvre par le Service Prévention et soutien à domicile.

Le projet est financé par la CARSAT avec une participation de Vendée Habitat et du CIAS à hauteur de 1 000 €.

Les principales autres dépenses portent sur :

- les fluides (5 470 €)
- les contrats de maintenance et de télésurveillance (7 600 €)
- les assurances en responsabilité civile et pour la protection juridique (2 000 €) pour le personnel et les élus du CIAS.
- La nature 617 proposée à 6 600 € est destinée à financer l'Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) pour réaliser l'audit des contrats d'assurance présents dans les structures du territoire et le lancement d'une consultation.
- La nature 6281 proposée à 7 260 € correspond aux adhésions à e-collectivité, au Gérontopole, au réseau Silver économie, l'audit dans le cadre du label Ville amie des aînés et cotisation au RFVAA.

Il est rappelé que le Service Prévention et soutien à domicile bénéficie d'une mise à disposition des locaux gratuite par la Ville de La Roche-sur-Yon et d'un véhicule de service par La Roche-sur-Yon Agglomération. (cf délibération du CIAS du 18 mai 2022)

- **Les charges de personnel, figurant au chapitre 012**, sont estimées à 397 000 €

En 2023, les crédits affectés aux dépenses de personnel évoluent de 44 099 €. Cela est en lien avec le recrutement de la responsable du Service Prévention et soutien à domicile (poste est resté vacant durant l'année 2022).

Pour rappel, le CIAS fonctionne grâce à la mise à disposition de personnels par l'Agglomération, la Ville et le CCAS de La Roche-sur-Yon représentant 8.7 équivalents temps plein.

Service Prévention et soutien à domicile : 7 agents

7 agents à temps complets :

4 ETP (équivalents Temps Plein) en personnel permanent

3 ETP en emplois tremplin

Administration du CIAS :

4 agents dont 1 à temps complet pour 1,7 ETP

- Au chapitre 023, le **virement à la section investissement** de 3 350 € permet de financer l'acquisition de mobilier et matériel pour le Service Prévention et soutien à domicile.

2- LES RECETTES

- **Produits des services :**

La participation des usagers aux activités est maintenue en 2023 à 2 500 €. La nouvelle grille tarifaire en application a été votée le 31 janvier 2022 par le CIAS.

- **Subventions et participations :**

Le principal financement extérieur provient de la Conférence des financeurs, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement dite « loi ASV » adoptée le 28 décembre 2015. Présidée par le Président du Conseil départemental, elle vise à définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle fonctionne principalement par appels à projets.

En 2023, une hausse de 8 000 € de la subvention de la Conférence des financeurs est prévue qui la porte à 37 000 €.

Le budget du CIAS bénéficie d'une **subvention d'équilibre de l'Agglomération** de 481 120 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

1. de voter le budget primitif du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice 2023
2. d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

2. FINANCEMENT DU RECOURS AU CENTRE D'ETUDES ET D'ACTION SOCIALE DE VENDÉE (CEAS) POUR LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES AÎNÉS

Dans son projet de territoire 2020-2030, La Roche-sur-Yon Agglomération s'est engagée à devenir une « capitale du bien-être à tous les âges ». L'entrée dans le processus de labellisation « Villes Amies des Aînés » en juin 2022, vient concrétiser cet objectif.

En effet, la démarche Ville Amie Des Aînés (VADA) s'inscrit naturellement dans une tradition de concertation sur le territoire. Les consultations prévues, celle de la population en février 2023 et celle des acteurs, publics,

associatifs et privés, à partir de mai 2023 visent à produire une réflexion partagée autour de l'environnement social et urbain des retraités. La tenue de ces réunions de réflexion collective est un des critères obligatoires de la dynamique VADA.

Afin d'aider ce travail de collecte et d'analyse des données pendant et à l'issue des réunions, une demande de subvention a été déposée au Fonds d'appui pour des territoires innovants dans le but de financer un prestataire.

Fin 2022, une réponse favorable a été reçue du Fonds d'appui pour le versement d'une subvention de 6000€.

Ce travail sera confié au CEAS Vendée qui accompagnera l'équipe chargée de la démarche pour la collectivité dans la phase de consultation des partenaires. Le devis, après négociations s'élève à 8190 €.

Il est proposé aux élus de valider la proposition d'accompagnement du CEAS pour un montant de 8190€, d'accepter de recevoir la subvention de 6000€ qui donnera lieu à une convention entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, et de financer un reste à charge pour

le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération de 2190€.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

1. de valider le recours au CEAS et d'accepter le règlement des frais qui s'élèvent à 8190 €, pour l'accompagnement de la démarche Ville Amie des Aînés ;
2. d'accepter le versement de 6000 € par La Roche-sur-Yon Agglomération qui, de son côté, a reçu une subvention de 6000 € du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
3. de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023 ;
4. d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

| Arrivée de Monsieur Laurent FAVREAU à 14h25

3. CONVENTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À VENDÉE HABITAT

En 2021, dans le cadre de la démarche Ville Amie des Aînés, un groupe de travail sur la lutte contre l'isolement des aînés s'est réuni sous la houlette du service Prévention et soutien à domicile. Un projet partenarial a émergé avec Vendée Habitat, acteur de ce groupe.

Il s'agissait pour Vendée Habitat de mettre en place un service de renforcement du lien social à destination de leurs locataires de 60 ans et plus.

Les objectifs étaient :

- d'établir un diagnostic des besoins des locataires seniors, vivant seuls, via un sondage téléphonique, afin d'établir un plan d'action ;
- de mettre en place un accueil spécifique des nouveaux locataires seniors à l'entrée dans leur logement avec une évaluation des besoins d'accompagnement ;
- d'animer une veille (appels téléphoniques et visites de courtoisie) auprès des plus fragiles afin d'agir en prévention en leur permettant de garder le plus longtemps possible un cadre de vie favorable à leur autonomie.

Pour cela, Vendée Habitat a répondu à un appel à projet de la CARSAT afin de financer le recrutement d'une chargée de mission lien social.

L'appui partenarial de La Roche-sur-Yon Agglomération, via le service Prévention et soutien à domicile, a été sollicité par Vendée Habitat. Dans ce cadre, le versement d'une subvention de 1000€ pour contribuer au projet et démontrer l'engagement de la collectivité dans ce projet innovant a été sollicité. Ce partenariat était un critère nécessaire à la validation de la demande de subvention de Vendée Habitat auprès de la CARSAT. Depuis ce projet a reçu un retour positif de la CARSAT et une chargée de lien social a pu être recrutée.

Le diagnostic mené dans le cadre de ce projet a permis de repérer des personnes fragiles et isolées qui ont été orientées vers le service de Prévention et de soutien à domicile pour des activités, une inscription au Déplacement Solidaire ou une inscription sur le registre communal « canicule ».

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

1. d'autoriser le versement d'une subvention de 1000€ à Vendée Habitat ;
2. d'autoriser la signature de la convention avec Vendée Habitat concernant l'accompagnement des seniors ;
3. de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023 ;
4. d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en

œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

PRESENTATION : Rapport d'activité 2022 du Service Prévention et Soutien à domicile, par la responsable, Madame Marie-Thérèse VIDIANI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15

La prochaine réunion du Conseil d'Administration est fixée le 16 mai 2023